

<b>Compte rendu de la réunion GT SPPPI PACA Risques naturels du 05/04/2004</b>
--

**Présents :**

Mmes VALLEE - INERIS, OLIVERI - DRIRE PACA (stagiaire)  
MM. JENIN - DDE 13, MICHELS - DIREN PACA, POURTAİN - CYPRES, SACHER - CYPRES,  
SALAGES - BRGM, REVALOR - INERIS, DOLLADILLE - INERIS, AUTARD - UIC, COUSINIE - UFIP,  
NUSSBAUM - ASSURANCES MRN, MASSE - CG 13, BEAUCHAUD - DRIRE LR, SAULIERE - DRIRE  
LR, NEYER - DRIRE PACA , VALLART - DRIRE PACA

**1. Rappel des objectifs du groupe de travail**

Ce groupe de travail a été décidé lors de la réunion plénière SPPPI du 30/06/2003.

Son objectif est de mieux définir la prise en compte du risque naturel dans l'évaluation des risques des sites industriels classés, pour cela il s'attachera à quantifier l'aléa et la probabilité associée.

Compte tenu de réglementations et de travaux déjà engagés sur le séisme d'une part et des inondations du Rhône et de ses affluents en 2002 et 2003 d'autre part, le groupe de travail s'attachera d'abord au risque "inondation".

**2. Présentation de l'aléa inondation (par M. MICHELS > voir exposé)**

En sus de l'exposé (accessible sur le site SPPPI), il est principalement rappelé :

- le rôle de l'Etat : transmission d'une information validée, puis inscription aux documents d'urbanisme, puis soutien aux collectivités et organismes en charge des problèmes inondations ;
- l'importance de l'aléa inondation en terme d'impact humain et économique au regard d'autres risques ;
- la concrétisation de cet aléa en 4 types "les crues torrentielles et leur charriage" , "le ruissellement urbain", "les inondations de plaines" et enfin les "submersions marines".

L'objectif de la cartographie des zones inondées ou inondables a pour objet de limiter ce risque par l'information puis la limitation de l'usage des sols.

La cartographie est basée sur 3 origines qu'il faut recouper et agréger :

- l'historique (plus hautes eaux connues : PHEC) ;
- l'hydrologie (définition mathématique par statistiques et extrapolation des débits décennal Q10, centennal Q100, millennial Q1000, voire au delà comme le décennal millennial). Les changements de cours ou aménagements (notamment en zone urbaine) limitent le retour historique et les chroniques de référence à 20, 30 ou 50 ans au mieux ;
- la topographique et l'hydraulique (étude hydrogéomorphologique (extra-historique) sur les lits mineur, actif et majeur).

Il faut croiser les techniques pour obtenir un aléa reconnu. Cette méthode doit être rigoureuse mais conduit néanmoins à de fortes incertitudes (pouvant être pour des occurrences lointaines égales ou supérieures au saut de décade). Les caractéristiques attendues de ces études sont le débit de pointe, la durée (vitesse de montée des eaux ) et le volume.

Les inondations de 2002 et 2003 ont atteint les niveaux extrêmes de l'étude hydrogéomorphologique devenus les PHEC. Depuis ces inondations du Rhône, les digues sont désormais considérées comme effaçables, seule la CNR disposerait d'éléments pouvant conforter la résistance de ces équipements.

De nombreuses études particulières sont engagées mais elles ne peuvent être prises en compte au niveau réglementaire (pour leur usage propre ou pour un apport collectif) que si elles respectent des étapes méthodologiques d'où l'intérêt de recenser l'existant et de solliciter l'avis des services (DDE et DIREN) pour établir le cahier des charges avant d'engager une étude locale sur les inondations.

A ce jour, la protection des personnes a été essentiellement prise en compte (détermination des critères hauteur et vitesse des eaux pouvant entraîner un humain), de plus en plus l'impact économique devra être intégré dans les contraintes imposées par les nouveaux Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI), les zonages des PPRI doivent définir l'aléa et l'enjeu (par exemple les centres de secours ou d'hébergement des sinistrés doivent être hors des zones inondables)

Pour expliciter cette approche, l'exemple de l'industrie nucléaire est cité, considérant le risque millennial (accru de 15 % en débit pour un site fluvial ou marée de 120 pour un site d'estuaire) donc au delà du risque dit centennial.

De même, le décret sur le risque sismique de 1991 reprend deux niveaux dits risque normal (règles parasismiques usuelles) et spécial (arrêtés adaptés dont un arrêté ICPE / SEVESO basé sur le référentiel nucléaire).

### **3. Exposé sur le retour des incidents cévenoles (Languedoc-Roussillon) 2002 (par Mme VALLEE et M. DOLLADILLE > voir exposé)**

En sus de l'exposé (accessible sur le site SPPPI), il est principalement rappelé :

- qu'un programme national « DRA 34 » (accessible sur Internet) est engagé par l'INERIS à la demande du ministère sur les études de dangers présentées par les installations industrielles classées, ce programme inclut l'impact des risques naturels sur ces installations ;
- que sur les catastrophes à étudier le risque inondation apparaît primordial ;
- que le type d'inondation joue sur la rapidité du phénomène et des mesures d'intervention possibles ;
- que des mesures de prévention et d'intervention sont proposés.

A l'issue de cet exposé et des cas présentés (artisanat, commerce et industrie), il est demandé de confirmer la cible visée par le groupe de travail notamment en terme de seuil d'aléa à envisager. Pour information, des visites récemment menées par la DRIRE PACA et l'INERIS ont plus visé des sites industriels à risque (SEVESO).

La cible confirmée est les installations classées dont les sites dits SEVESO, la référence au code de l'urbanisme est un minima, des mesures plus contraignantes fonction de l'enjeu pouvant être prises notamment au titre de code de l'environnement (rappel de l'exemple sus visé).

Il est signalé des tests de vulnérabilité dont l'un serait accessible par prim.net (à confirmer) et l'autre établi par la profession des assurances (démarche préventive).

### **4. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du GT SPPPI Risques naturels est fixée au :

lundi 10 mai 2004 AM à la "La Pagode"

Route de la Vierge à 13500 Martigues de 14h30 à 17h30

L'ordre du jour prévisionnel est :

- vision des assureurs (groupement des assurances) 30'
- notion de crues (DDE 13) 30'
- informations recensées sur le risque inondations et les mesures prises pour les ICPE (DRIRE PACA) 45'
- retour d'expérience des sites inondés en 2003 (DRIRE ) 30'
- questions et débats
- base de communication pour la plénière du SPPPI fixée au 29/06 (pilote et secrétariat du GT)